

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre <b>24216</b></p>
---	--	---

**SEANCE du : 19 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 13 décembre 2024.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Étienne HUCAULT	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS à partir de 19h40	Jean-François MOREAU	Rodolph THIBAudeau
Bérandère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Nathalie MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	
Hélène BROSSEAU	Pascale FERCHAUD	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Marie JARRY, pouvoir à Jean-François MOREAU	Constance MACKOW, pouvoir à Alain ROBIN	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Thierry BAUDOUIN
Anne ROUX, pouvoir à Pascale FERCHAUD	Stéphanie FILLON, pouvoir à Yannick CHARRIER	Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN
Florence BAZZOLI	Philippe ROBIN	Bruno COTHOUIS, pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX jusqu'à 19h40

**Secrétaire de séance :** Bérandère BAZANTAY, assistée des services de la Ville

**Assistaient également :** Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services  
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



**Bressuire : cession d'une maison sise 39, rue Saint Simon**

Anne-Marie BARBIER présente le dossier.

Par délibération en date du 12 février 2024 il avait été acté la cession du logement situé 39 rue St Simon, appartenant à la commune, à M. HUET Maxime.

Celui-ci s'est désisté, dans les délais légaux, et le bien a donc été remis en vente dans différentes agences immobilières, au prix de 150 000 € comme précédemment.

Le bornage de la parcelle, où se trouve le logement, a été effectué le 5 juin 2024 et est désormais cadastrée AC0402 d'une superficie de 481 m<sup>2</sup> à laquelle se rajoute la parcelle cadastrée AC0258 d'une superficie de 452 m<sup>2</sup>.

De nouveaux acquéreurs, Madame Clémence BAUDRY et Monsieur Jean-Claude MADELAINE, se sont positionnés pour l'acquisition de ce bien au prix de 122 000 €, justifié par des travaux de remise aux normes importants (gaz, électricité, isolation, menuiserie...)

Vu l'avis de France Domaine ;

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20241224-DG\_DEL\_2024\_216-DE  
Date de télétransmission : 24/12/2024  
Date de réception préfecture : 24/12/2024

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE CEDER** les parcelles cadastrées AC0258 et AC0402 comprenant un logement et un terrain, sis 39 rue St Simon, pour un prix total de CENT VINGT DEUX MILLE EUROS (122 000 €), à Madame Clémence BAUDRY et Monsieur Jean-Claude MADELAINE ou toute autre entité pouvant s'y substituer.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération notamment l'acte notarié.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Bérangère BAZANTAY



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20241224-DG\_DEL\_2024\_216-DE  
Date de télétransmission : 24/12/2024  
Date de réception préfecture : 24/12/2024